



Mairie de

FREMIFONTAINE

88600

PLAN COMMUNAL DE

SAUVEGARDE





Arrêté du Maire n° 20-2024

PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Le Maire de la Commune de Fremifontaine,

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-2 et L 2212-4 relatifs aux pouvoirs de police du maire ;

Vu le Code de la Sécurité Intérieure, et son article L 731-3 relatif au plan communal de sauvegarde ; Vu le décret n°2005-1156 du 13 septembre 2005 relatif aux Plans Communaux de Sauvegarde ;

Considérant que la Commune est exposée à de nombreux risques tels que : *tempête, canicule, orage, inondation, verglas, incendie d'exploitation, explosion, pollution...*

Considérant qu'il est important de prévoir, d'organiser et de structurer l'action communale en cas de crise ;

ARRÊTÉ

Article 1er Le plan communal de sauvegarde de la Commune de Fremifontaine est établi à compter de ce jour. Il définit l'organisation prévue par la commune pour assurer l'alerte, l'information, la protection et le soutien de la population en cas d'évènement sur la commune.

Article 2 : Le Maire met en œuvre le plan communal de sauvegarde sur demande de Madame la Préfète des Vosges.

Article 3 : Le plan communal de sauvegarde fera l'objet des mises à jour nécessaires à sa bonne application.

Article 4 : Copie du présent arrêté ainsi que du Plan Communal de Sauvegarde sera transmise à Madame la Préfète des Vosges.

Article 5 : Le plan communal de sauvegarde est consultable en mairie.

Article 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Nancy dans un délai de 2 mois à compter de sa publication, Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.te1erecours.fr.

Fait à Fremifontaine, le 13 décembre 2024



SOMMAIRE

1 — Identification des risques sur la commune

1.1 — Liste des aléas

1.2 — Identifications des vulnérabilités / enjeux

- Établissements sensibles
- Populations nécessitant une attention particulière
- Autres vulnérabilités

2 - Organiser la réponse communale

2.1 — Modalités d'activation du PCS (schéma)

2.2 — Organisation du dispositif communal (schéma)

2.3 — Répartition des tâches de l'équipe municipale « terrain »

2.4 — Organisation de l'alerte

- Liste des contacts pour la préfecture
- Qui alerter : alerte générale — alerte spécifique

2.5 - Soutien des populations : mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

3 - Recensement des moyens susceptibles d'être mobilisés -

3.1 — Moyens humains

3.2 — Moyens matériels

4- Annexes :

4.1 - Annuaire de crise

4.2 - Fiches réflexes

- 4.3 Fiche Maire - Directeur des Opérations de Secours (DOS)
- 4.4 Fiche Responsable coordinateur des moyens et des actions
- 4.5 Fiche Responsable de l'alerte des populations
- 4.6 Fiche Responsable du soutien à la population
- 4.7 Fiche Responsable du soutien logistique
- 4.8 Fiche Secrétariat PCC
- 4.9 Fiche Plans du circuit d'alerte

5 - Modèles de documents

5.1 — Arrêté de réquisition

5.2 — Arrêté d'interdiction de circulation sur une voie communale

5.3 — Main courante

6 - Exercices



Identification des risques de la Commune

1.1 – Liste des aléas susceptibles de se produire sur la commune

Aléas naturels :

- . Climatiques : Inondation, tempête, orage, verglas, canicule
- . Industriels : Incendie d'exploitation, explosion, pollution

Aléas technologiques :

- . Néant

1.2 – Identifications des vulnérabilités / enjeu

- Nombre d'habitants de la commune : 442 habitants

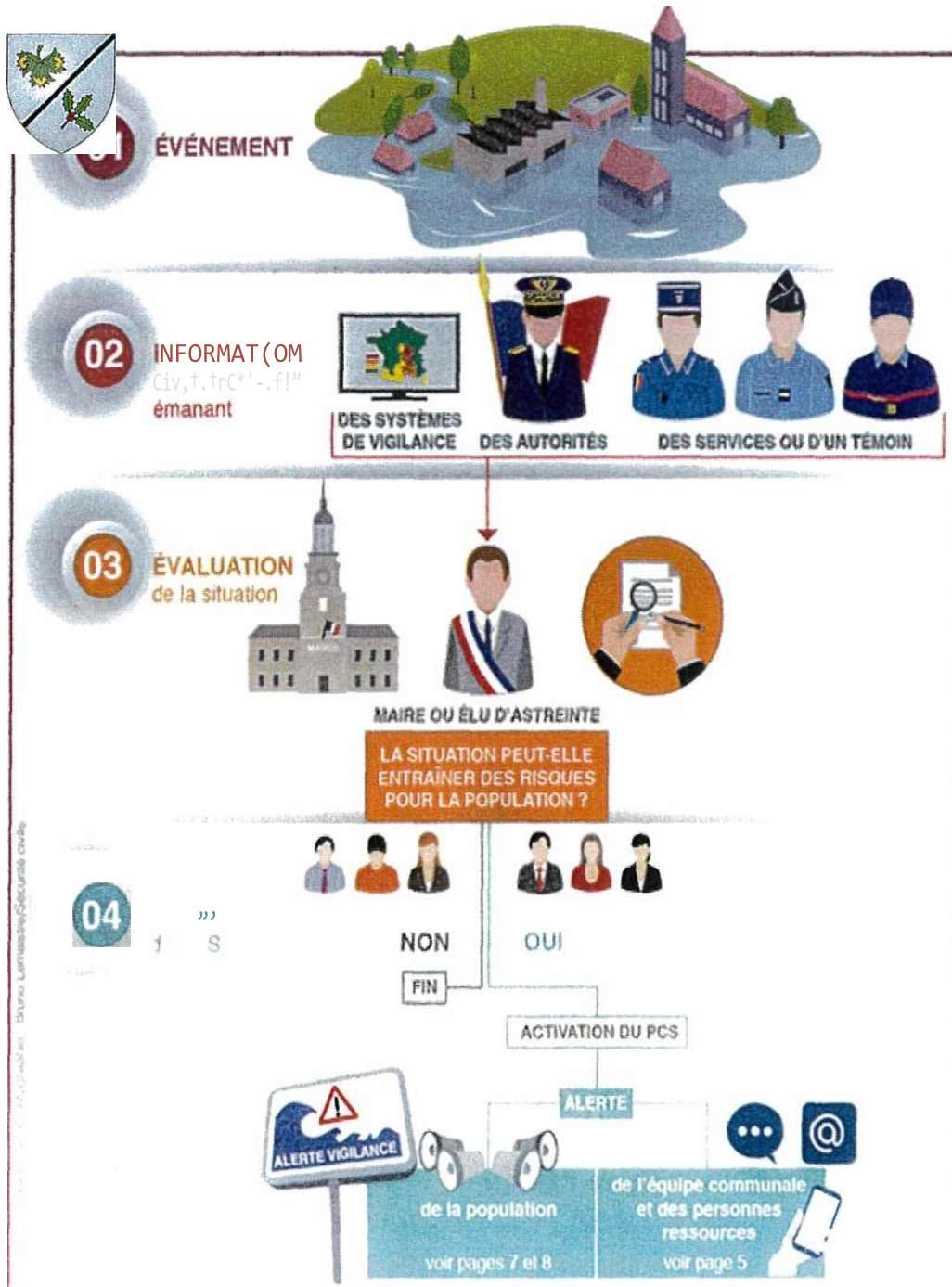
Etablissements sensibles				
DESIGNATION	Nom responsable	TELEPHONE		Obs.
		Personnel	Professionnel	
Earl de la Dilette	Cyril DELAITE	0677434070		
Maraîchage	Jérôme BALLAND			
Population nécessitant une attention particulière				
Bruno ANTOINE	17, Rue de la Bonne Dame			Vulnérabilité maladie
Odette ANXIONNAT	5, Rue des Tilleuls			Vulnérabilité âge
Jean-Claude CLAUDEL	12, Rue du Calvaire			Vulnérabilité maladie
Jacqueline DEMANGEON	6, Rue de la Févaille			Vulnérabilité âge/maladie
Michel VERGNAT	15, Rue du Calvaire			Vulnérabilité âge
Marie-Madeleine VILLEMAIN	16, Rue des Tilleuls			Vulnérabilité maladie
Sonia NAVEAU	2, Rue des Tilleuls			Vulnérabilité maladie



Organiser la réponse communale

Modalités d'activation du PCS

2.2 – Organisation du dispositif communal





Le maire : DIRECTEUR DES OPERATIONS DE SECOURS (DOS)



Monsieur Christophe FIQUEMONT

06 80 11 31 51

1^{er} Adjoint Monsieur Michel DELAITE

06 83 24 74 37

Coordination des moyens et des actions

Titulaire : Christophe FIQUEMONT

06 80 11 31 51

Suppléant 1 : 2^{ème} adjointe: Amandine DIDIER

06 71 79 60 12

Suppléant 2 : 1^{er} adjoint : Michel DELAITE

06 83 24 74 37

Suppléant 3 :

Localisation de la cellule de crise : mairie bureau du Maire (PCC*)

Accueil secrétariat de mairie

03 29 65 91 29

mairie.fremifontaine@wanadoo.fr

*Poste de Commandement Communal

Equipe terrain

Responsable alerte

Christophe FIQUEMONT

06 80 11 31 51

Suppléant alerte

Monsieur Michel DELAITE

06 83 24 74 37

Responsable soutien

Amandine ROBERT

06 71 79 60 12

Suppléant soutien

Véronique POIROT

06 74 97 45 31

Responsable logistique

David COLNEL

06 07 67 25 56

Suppléant logistique

Michaël JACQUEL

06 83 43 93 77



2.3 – Répartition des missions de l'équipe municipale
3 - Recensement des moyens
Fiche 4.3 – Maire – Direction des Opérations de Secours
Fiche 4.4 - - Coordinateur des moyens et des actions
Fiche 4.5 – Responsable de l'alerte de la population
Fiche 4.6 – Responsable du Soutien des populations
Fiche 4.7 – Responsable logistique
Fiches 4.8 – Secrétariat PCC
Fiche 4.9 – Plans du circuit d'alerte de la population
5 - Modèles de documents
6 - Exercices



2.4 – Organisation de l'alerte

Liste des contacts pour la Préfecture		
Christophe FIQUEMONT	06 80 11 31 51	christophe.fiquemont@wanadoo.fr
Michel DELAITE	06 83 24 74 37	dilette-md@wanadoo.fr

Qui alerter ?

Le Maire prend la décision de diffuser l'alerte après l'évaluation de la situation ; L'alerte peut concerner, selon le risque :

- ❖ **Toute la population** : tempête, canicule, nuage toxique,...
- ❖ **Une partie de la population** : incendie, explosion,...

Alerte Générale		
Moyens	Lieux	Obs.
Cloche à la volée	Eglise	Fonctionnement manuel
Application INTRA MUROS	Depuis la mairie ou par les adjoints depuis leurs domiciles	Personnel communal + élus présents
Véhicule haut-parleur	Village <ul style="list-style-type: none"> ✓ Secteur Le Moulin ✓ Secteur Ville Basse ✓ Secteur Ville Haute 	Réalisé par les pompiers
Porte à Porte	Village <ul style="list-style-type: none"> ✓ Secteur Le Moulin ✓ Secteur Ville Basse ✓ Secteur Ville Haute 	Personnel communal + élus présents



2.5 – Soutien des populations : Mise en place d'un centre d'accueil et de regroupement

❖ La mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement est gérée **par le responsable soutien des populations M/MME** _____ (fiche réflexe - annexe N° 4.6)

Lieux d'accueil de la population

Type de bâtiment/ adresse	Nom du responsable	Surface ou capacité	Fonctions possibles	
			Accueil	Restauration
Salle de jeux Mairie/Ecole	Christophe FIQUEMONT Tel : 06 80 11 31 51 Christophe.fiquemont@wanadoo.fr	60 personnes assises	OUI	OUI

3 – Recensement des moyens

3.1 Moyens humains

Personnes ressources			
Professions	Noms	Téléphone	Compétences particulières
Agriculteur	Cyril DELAITE	06.77.43.40.70	Matériels agricoles + levages tractage

3.2 Moyens matériels

Véhicules				
Type de véhicule	Immatriculation	Adresse de remisage	Responsable	Téléphone
Renault Kangoo Exp ZE	ET-550-ST	Ateliers municipaux 2, Rue des Tilleuls	M. Jacky ARIZZI	06.20.70.34.02

Matériels divers					
Type de matériel	Nombre	Localisation	Responsable	Téléphone	Obs.
Tronçonneuses	2	Ateliers municipaux	M. Jacky ARIZZI	06.20.70.34.02	Matériel thermique
Remorque	1	2, Rue des Tilleuls			



4. Annexes

4.1 – Annuaire de crise

Autorités		
Qualité	Noms	Téléphone
Préfet	M. Blaise GOURTAY	03.29.69.88.88
Sous-Préfet	M. Christian Robbe-Grillet	03.29.69.89.40
Président du Conseil Départemental	M. François VANNSON	03.29.29.88.88
Maire de la commune	M. Christophe FIQUEMONT	06.80.11.31.51
Président EPCI	M. Ludovic DURAIN	06.45.42.83.53
Conseillère départementale	Mme Bernadette POIRAT	06.99.36.11.37

Membres du conseil municipal		
Noms	Emplois	Téléphone
Christophe FIQUEMONT	Responsable de production	06.80.11.31.51
Michel DELAITE	Retraité de l'agriculture, Sapeur-Pompier volontaire	06.83.24.74.37
Amandine ROBERT	Cheffe de groupe pôle paye dans un cabinet comptable	06.71.79.60.12
Carole PIERRAT MICHELIN	Adjointe à la direction école de l'institut de formation infirmières et aides-soignants	06.23.57.30.41
Charlène HUMBERT	Chauffeur poids lourd	06.81.98.69.00
David COLNEL	Ingénieur technico-commercial	06.07.67.25.56
Laurent ANXIONNAT	Technicien de maintenance	06.09.47.78.62
Michaël JACQUEL	Chargé d'opérations routières au conseil départemental	06.83.43.93.77
Michel BEGEL	Retraité transport routier, vice-président des « Vieilles soupapes »	06.88.25.21.14
Valérie KASTLER	Assistante administrative au CFA BTP des Vosges	06.18.62.55.42
Véronique POIROT	Service juridique cabinet comptable	06.74.97.45.31

Personnels administratif et technique		
Jacky ARIZZI	Employé communal	06.20.70.34.02
Isabelle COUTENET	Secrétaire de mairie	03.29.65.91.29



Annuaire des services	
Services	H heures ouvrables
Préfecture : <ul style="list-style-type: none"> • Cabinet du préfet • SIDPC 	03 29 68 88 88
Sapeurs-pompiers : <ul style="list-style-type: none"> • Centre de secours Fremifontaine • CODIS 	M. CLAUDEL Chef de Centre 07 85 59 40 16 18
Police / Gendarmerie : <ul style="list-style-type: none"> • Commissariat • Brigade 	17 03 29 69 17 17 03 29 50 10 17
SAMU	15 ou 18
Direction départementale des territoires (DDT)	03 29 69 12 12
Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement(DREAL)	03 29 33 66 20
Agence régionale de la santé	03 29 64 66 23
Conseil départemental : <ul style="list-style-type: none"> • Cabinet • Direction des routes 	03 29 29 88 88 03 29 29 57 57

Opérateurs		
Nom	Téléphone	Obs.
Électricité :	0 811 01 02 02	ENEDIS
Distributeur eau potable	M. COLNE Président 06 10 26 56 71 M. FIQUEMONT Vice-Président 06 80 11 31 51	Syndicat des Eaux Autrey-Fremifontaine
Ramassage ordures	03 29 33 31 75	SICOVAD
Éclairage public	03 29 29 19 60	SDEV



4.2 – Fiche réflexe

Fiche 4.3 Maire- Directeur des Opérations de Secours

- ❖ Déclenche le PCS après évaluation de la situation ou sur demande du Préfet,
- ❖ Dirige les actions de son équipe municipale,
- ❖ Décide des actions à mener,
- ❖ Valide les propositions du Commandant des Opérations de Secours (COS),
- ❖ S'assure que l'ensemble de la population concernée est bien alertée,
- ❖ Communique avec la population et les médias,
- ❖ Renseigne les autorités,
- ❖ Mobilise les moyens publics ou privés, si nécessaire par voie de réquisition,
- ❖ Prends les mesures administratives nécessaires sous forme d'arrêté.

Fiche 4.4 Responsable coordinateur des moyens et des actions

- ❖ S'assure de la mise en place du dispositif,
- ❖ Est en lien permanent avec le DOS et se tient informé des décisions prises,
- ❖ Anime la cellule de crise communale (PCC),
- ❖ Veille à ce que les actions décidées par le DOS soient réalisées et transmet les ordres au terrain,
- ❖ Centralise les comptes-rendus et les demandes provenant du terrain,
- ❖ Elabore le point de situation,
- ❖ Fait remonter les informations à la Préfecture (ou COD si activé),
- ❖ Prépare les demandes de réquisition ou les arrêtés d'interdiction.

Fiche 4.5 Responsable Alerte de la population

- ❖ Dirige et organise sur le terrain les équipes assurant l'alerte (générale ou spécifique) de la population,
- ❖ Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'état d'avancement de l'alerte et des difficultés rencontrées,
- ❖ En cas d'évacuation, indique à la population le lieu d'accueil mis en place ou demande à la cellule de crise communale des moyens pour assurer l'évacuation.

Fiche 4.6 Responsable soutien à la population

- ❖ Est chargé de la mise en place du ou des centres d'accueil et de regroupement,
- ❖ Rend compte à la cellule de crise communale (PCC) de l'ouverture de ou des centres et des difficultés rencontrées,
- ❖ Demande l'appui des associations agréées de sécurité civile ou de la réserve communale de sécurité civile si elle existe,
- ❖ Demande à la cellule de crise communale ou au responsable logistique les moyens matériels nécessaires pour faire fonctionner le centre d'accueil et de regroupement,
- ❖ Transmet régulièrement à la cellule de crise communale la liste des personnes accueillies sur le ou les centres,
- ❖ Evalue le nombre de repas à distribuer et en fait le demande à la cellule de crise communale.



Fiche 4.7 Responsable logistique

- ❖ Met à la disposition du DOS et du coordonnateur des actions et des moyens ou des autres responsables les matériels recensés et nécessaires au bon déroulement des actions,
- ❖ Anime sur le terrain les équipes chargées de la mise en place des matériels,
- ❖ Prends contact avec les détenteurs/propriétaires pour honorer les demandes,
- ❖ Fait acheminer le matériel,
- ❖ En relation avec la cellule de crise communale, tient à jour la liste des matériels utilisés, empruntés ou réquisitionnés,
- ❖ Ferme les voies et met en place les déviations.

Fiche 4.8 Secrétariat PCC

- ❖ Appelle les différents responsables, membres du conseil municipal et personnes ressource,
- ❖ Prépare la cellule de crise (matériel de bureau, postes téléphoniques, ...),
- ❖ Assure l'accueil téléphonique,
- ❖ Ouvre dès le début de la crise ou de l'évènement la main courante (voir annexe),
- ❖ Assiste le coordinateur des moyens et des actions.

Fiche 4.9 Plans – Cartographie circuits de l'alerte



5 Modèles de documents
5.1 Arrêté de réquisition

Le Maire de la commune de

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2212-2,

Considérant (l'événement).....

.....survenu leà..... Heures

Considérant qu'il est nécessaire de doter la commune des moyens nécessaires pour répondre à ses obligations

Vu l'urgence : à expliquer le plus possible.....,

Arrête

ARTICLE 1^{er} : L'entreprise.....est réquisitionnée avec les moyens en personnel et en matériel dont elle dispose en vue d'exécuter la mission (préciser la nature, le lieu de la prestation....) nécessaires au rétablissement de l'ordre public,

ARTICLE 2 : Préciser toute indication utile à la bonne exécution de la réquisition et en particulier les noms, prénoms, qualité et fonction de l'autorité habilitée à constater le service fait.

ARTICLE 3 : La réquisition est exécutoire dès réception du présent ordre et jusqu'au...../pour (X heures, voire jours)

ARTICLE 4 : (Le requis) sera indemnisé dans la limite de la compensation des frais directs, matériels et certains résultant de l'application du présent arrêté, ou en fonction du prix commercial normal et licite de la prestation, sans considération de profit, lorsque la prestation requise est de même nature que celles habituellement fournies par l'entreprise à la clientèle, conformément aux conditions prévues par l'article L.2215-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans les conditions prévues au code de justice administrative, le Tribunal Administratif pourra accorder au requis, à sa demande, une provision couvrant tout ou partie de l'indemnité à venir.

ARTICLE 5 : A défaut d'exécution du présent ordre de réquisition, il pourra être procédé à son exécution d'office. La personne requise s'expose aux sanctions pénales ou administratives prévues à l'article L.2215-14° du Code Général des Collectivités Territoriales.

ARTICLE 6 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire dans les deux mois suivant sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux, auprès du Tribunal Administratif, dans le même délai, ou le cas échéant dans les deux mois suivants le rejet du recours gracieux.

ARTICLE 7 : Le présent ordre de réquisition sera notifié à M. (requis). Son ampliation sera affichée à Et transmise à Mme La préfère.

ARTICLE 8 (exécution) Le commandant de la brigade de gendarmerie est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à le
Le Maire



5.3 Main courante

Heure	Origine de la demande /message	Demande / message	Suite donnée	Heure	Observation

6. Exercices

Historique des exercices

Date	Thème de l'exercice	Observation